

# Trail du Petit Vernantoisien

## Règlement édition 2024

### 1- Organisation et épreuves

Le Trail du Petit Vernantoisien est organisé par l'Association jeunesse Rurale de Vernantois et comprend 2 épreuves (parcours et profils disponibles sur : [www.traildupetitvernantoisien.fr](http://www.traildupetitvernantoisien.fr))

Courses	Catégorie	Distance	Dénivelé +	Nombre de dossards	Heure de départ	Lieu de départ et arrivée
Le Petit Vernantoisien	XXS	10 km	400	200	17h00	Place de l'Eglise
Le Grand Vernantoisien	XS	20 km	700	150	16h00	Place de l'Eglise

Les épreuves sont ouvertes à tous les hommes et toutes les femmes, selon les catégories et les distances suivantes :

Catégories	Ages		10 km	20 km
Mineurs*	Moins de 18 ans		OUI	NON
Juniors	18	19	OUI	OUI
Espoirs	20	22	OUI	OUI
Seniors	23	34	OUI	OUI
Master 0	35	39	OUI	OUI
Master 1	40	44	OUI	OUI
Master 2	45	49	OUI	OUI
Master 3	50	54	OUI	OUI
Master 4	55	59	OUI	OUI
Master 5	60	64	OUI	OUI
Master 6	65	69	OUI	OUI
Master 7	70	74	OUI	OUI
Master 8	75	79	OUI	OUI
Master 9	80	84	OUI	OUI
Master 10	85	89	OUI	OUI

\*Mineurs sous la responsabilité des parents

### 2- Inscriptions et documents obligatoires

Les inscriptions s'effectuent en ligne uniquement, dernier délai le vendredi 06 septembre 23h59.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024, toute participation à une compétition est soumise à la présentation par les participants à l'organisateur :

- D'une attestation Parcours Prévention Santé

### **Parcours Prévention Santé :**

En 5 minutes :

- Je me connecte sur le site PPS : <https://pps.athle.fr>
- J'indique mes coordonnées
- Je regarde 3 vidéos courtes et je confirme
- Je reçois aussitôt mon attestation PPS dans ma boîte mail. Celle-ci est valable 3 mois.

Sans cette attestation, l'inscription ne pourra pas être validée

### **3- Inscriptions et tarifs**

Les frais d'inscription comprennent :

- L'assistance médicale
- Les ravitaillements sur le parcours et l'arrivée
- Le chronométrage à puces
- Un lot souvenir

Tarifs d'inscription :

<b>Courses</b>	<b>Tarifs</b>
Le Petit Vernantaisien	10 euros
Le Grand Vernantaisien	18 euros

Clôture des inscriptions le **vendredi 6 septembre à 23h59**.

### **4- Assurance**

Responsabilité civile : L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : chaque concurrent doit être en possession d'une assurance accident individuelle.

**Les concurrents sont tenus de respecter le code la route, la présence de signaleurs doit leur faciliter cette obligation mais ne les en dispense pas.**

### **5- Remboursements / Changements de dossard**

Le remboursement peut être sollicité sur présentation de justificatif jusqu'au 20 août 2024. Le comité d'organisation, après évaluation des motifs, donnera suite, ou non, à la demande.

Tout changement de coureur devra être signalé à l'organisateur en fournissant les documents obligatoires à l'inscription (attestation PPS).

**Aucune demande de changement de coureur et/ou de parcours ne sera accordée après le 20 août 2024.**  
**Aucune demande de remboursement ne sera accordée après le 20 août 2024.**

## **6- Retrait des dossards**

Le retrait des dossards se tiendra le jour de la course (7 septembre 2024) sur la place de l'Eglise de Vernantais.  
Horaires retrait des dossards : **à partir de 14h00**

Le dossard doit être fixé sans être plié sur la poitrine ou le ventre et rester visible tout au long de la course.  
Le dossard est personnel et non transmissible sans l'accord de l'organisation sous peine de disqualification.  
L'organisation décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une autre personne (usurpation d'identité).

La loi du 12 mars 2012 insère dans le code pénal un article 313-6-2 visant à sanctionner de 15'000 euros d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive et sans l'autorisation de l'organisateur ».

Aucune inscription ne devra apparaître sur le dossard en dehors de celles des partenaires officiels de l'épreuve.

## **7- Classements**

Les classements seront établis pour les hommes et les femmes :

- Classement « scratch »
- Classement par catégorie

Le classement sera consultable en direct sur le site du chronométrateur TAKTIK SPORT et par la suite sur la page officielle : [www.traildupetitvernantaisien.fr](http://www.traildupetitvernantaisien.fr)

Aucune dotation en argent ne sera remise.

Les 3 premiers Hommes et Femmes de chaque épreuve chronométrée seront récompensés ainsi que **chaque vainqueur, hommes et femmes**, des groupes d'âges suivants : Espoirs, Juniors (et Cadets pour le 10km), 40-60 (M0-M4), + de 60 ans (M5 et +) SANS cumul possible.

Les remises de prix se tiendront sur le podium et **nécessitent la présence du coureur.**

## **8- Parcours, équipements et sécurité**

Le balisage des parcours est assuré par des pancartes directionnelles ou des fanions ou de la rubalise.  
L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Les liaisons avec le PC course se font par téléphone.

La Croix Rouge assurera les secours.

## **Ravitaillements :**

### **10km – Le Petit Vernantoisien – 400m D+**

<b>Ravitaillement 1</b>	<b>Arrivée</b>
Kilomètre 6	Kilomètre 10
Boisson + Solide	Boisson + Solide

### **20km – Le Grand Vernantoisien – 700m D+**

<b>Ravitaillement 1</b>	<b>Ravitaillement 2</b>	<b>Arrivée</b>
Kilomètre 6	Kilomètre 13	Kilomètre 20
Boisson + Solide	Boisson + Solide	Boisson + Solide

**ATTENTION, PAS DE VERRES SUR L'ENSEMBLE DES RAVITAILLEMENTS**, il est donc impératif de se munir d'un porte-gourde ou d'un gobelet pliable.

## **9- Obligation des concurrents**

Les engins à 2 roues, motorisés ou non, sont formellement interdits sur le parcours. Toute assistance individuelle en dehors des points homologués est interdite, de même que l'accompagnement en course.

Il est interdit de courir avec un chien. Il est interdit d'être accompagné sur le parcours par une tierce personne non inscrite sur la course.

Le comité d'organisation est autorisé à appliquer des pénalités de temps ou des disqualifications en cas de comportement antisportif, de ravitaillement en dehors des zones prévues par l'organisation, en cas de non-respect du présent règlement, en cas de non-respect des bénévoles, membres de l'organisation, partenaires et en cas de jet de déchets en dehors des zones prévues par l'organisation, de circulation en dehors du parcours ou de dégradation de la faune et de la flore.

## **10-Utilisation des images et loi informatique et liberté**

### **DROITS D'IMAGE**

Chaque participant autorise expressément les organisateurs du Trail du Petit Vernantoisien ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves du Trail du Petit Vernantoisien sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### **REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES**

Conformément à la loi sur le RGPD du 25 mai 2018, les détails personnels des concurrents seront utilisés dans la base de données des coureurs, pour les archives, les listes de départ et de résultats, le service photo, les différents journaux et magazines partenaires, l'envoi des newsletters d'information, uniquement traités par la

personne responsable au sein du Trail du Petit Vernantoisien. Chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

## **11-Annulation**

En cas d'annulation de tout ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc....), le taux de remboursement sera défini par l'organisation selon les dépenses engagées.

## **12-Acceptation**

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course (disponible sur [www.traildupetitvernantoisien.fr](http://www.traildupetitvernantoisien.fr))
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le règlement
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

ADAPTATION DU REGLEMENT : Si des impératifs réglementaires, sanitaires ou autres l'imposent d'ici le Trail du Petit Vernantoisien 2024, les organisateurs de l'événement se réservent le droit de modifier certaines dispositions du présent règlement en fonction uniquement de ces nouvelles dispositions

Fait à VERNANTOIS, le 1<sup>er</sup> mai 2024

Pour l'organisation :

**Directeurs de course du Trail du Petit Vernantoisien 2024 :**

**Robin PAILLARD / Paul-Emile PAILLARD**